

PROPOSITION
DE LOI

rejetée

N° 11

SÉNAT

le 5 novembre 1964.

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1964-1965

PROPOSITION DE LOI

REJETÉE PAR LE SÉNAT

*tendant à modifier le 3° de l'article 2102
du Code civil.*

Le Sénat a rejeté, en première lecture, la proposition de loi adoptée par l'Assemblée Nationale, en première lecture.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 5 novembre 1964.

Le Président,

Signé : Amédée BOUQUEREL.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 518, 793 et In-8° 168.

Sénat : 147 et 321 (1963-1964).

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.